



SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT SA

SIEGE SOCIAL :Avenue de 23janvier BP19 –Teboulba

Capital : 21.941.250 dinars

RC : B152981996

MF :022671F/P/M/000

Les Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 14 Juillet 2017

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, décide de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) Dinars en numéraire pour le porter ainsi à 27.861.250 DT et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) Actions nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille (1 480 000)Dinars .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) actions nouvelles aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le rapport du conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription sans aucune restriction ni réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les actionnaires auxquels la présente augmentation leur ont été réservée, disposeront d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de cette décision et de la notice d'information, pour souscrire à ladite augmentation. Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et totalement libérées.

Les fonds provenant des souscriptions en numéraire seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'une Banque à cet effet.

La banque domiciliataire établira une attestation conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire à l'effet de recueillir les souscriptions et les versements, d'effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, de procéder à l'accomplissement des formalités légales, notamment la déclaration de souscription et de versement, le dépôt au greffe du tribunal et les publications nécessaires et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes décisions, rendre effective l'augmentation du capital et en constater la réalisation définitive.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier corrélativement l'article 6 des statuts, ainsi qu'il suit :

« Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Sept Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Deux Cent Cinquante **(27.861.250) Dinars** Tunisiens, divisé en Vingt Sept Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Deux Cent Cinquante **(27.861.250) Actions** nominatives de **Un (1) Dinar** Tunisien chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vue de l'accomplissement de toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité

Les Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire
du 14 Juillet 2017

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2016, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve les états financiers de l'exercice 2016, faisant apparaître un déficit de 6 787 457 dinars, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 soit un déficit de 6 787 457 Dinars en « Résultat Reporté »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des autorisations du Conseil d'Administration des conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période de Trois (03) exercices qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019 :

- ✓ Monsieur Kamel BELKHIRIA.
- ✓ La Société « GALLIUS »
- ✓ La Société « MEDIGRAIN »
- ✓ La Société « Les Minoteries des centre et Sahel Réunion » MCSR ».
- ✓ La Société « Les Aliments Composés du Nord » ACN
- ✓ Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

7^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieur Ammar AMRI, domicilié au Cléopâtre Center n°A2.12, le centre Urbain Nord –Tunis, en qualité du

Commissaire aux Comptes de la Société et ce pour une période de Trois (03) exercices qui s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Etats financiers 2016 après affectation

Société de Production Agricole Teboulba

SOPAT

BILAN
(exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	31-déc-16	31-déc-15
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	774 105	773 684
Amortissements		(500 969)	(461 973)
Immobilisations corporelles	3	40 221 339	38 470 032
Amortissements		(26 618 206)	(24 800 490)
Immobilisations financières	4	3 134 360	3 129 455
Total des actifs immobilisés		17 010 629	17 110 708
Total des actifs non courants		17 010 629	17 110 708
ACTIFS COURANTS			
Stocks		8 685 527	9 714 595
Provisions		(261 251)	
	5	8 424 276	
Clients et comptes rattachés		21 272 214	23 065 810
Provisions		(8 588 320)	(8 307 109)
	6	12 683 895	14 758 701
Autres Actifs Courants	7	6 725 976	6 849 477
Provisions	8	(3 367 154)	(3 112 437)
		3 358 822	3 737 040
Placements et autres actifs financiers		621 697	621 697
Provisions		(57 073)	(57 073)
	9	564 624	564 624
Liquidités et équivalents de liquidités	10	3 257 719	22 228
Total des actifs courants		28 289 335	28 797 187
TOTAL DES ACTIFS		45 299 964	45 907 896

SOPAT SA

BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31-déc-16	31-déc-15
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		21 941 250	12 993 750
Capital social souscrit non appelé		(2 812 500)	
Réserves		12 589 109	5 141 609
Autres capitaux propres		109 979	29 772
Résultats reportés		(31 092 051)	(24 304 594)
Modifications comptables	11	(3 641 848)	(3 641 848)
Total des capitaux propres après affectation	12	(2 906 062)	(9 781 311)
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	4 195 344	5 970 361
Total des passifs courants		4 195 344	5 970 361
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	19 556 216	21 139 955
Autres passifs courants	15	5 638 225	6 982 707
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	18 816 241	21 596 185
Total des passifs courants		44 010 681	49 718 847
Total des passifs		48 206 026	55 689 207
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		45 299 964	45 907 896

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Capital social non appelé	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investis.	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres avant affectation	21 941 250	(2 812 500)	742 639	11 570 380	109 979	276 090	(24 304 594)	(3 641 848)	(6 787 457)	(2 906 062)
Réserve légale										
Dividende										
Résultats reportés							(6 787 457)		6 787 457	
Augmentation de capital										
Capitaux propres après affectation	21 941 250	(2 812 500)	742 639	11 570 380	109 979	276 090	(31 092 051)	(3 641 848)		(2 906 062)

- Liste des actionnaires détenant individuellement plus de 66,7% du capital au 31/12/2016 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	Pourcentage
Société GALLUS	15 652 394	15 652 394	71,34%